

DELIBERATION DU BUREAU
2023 n°03

MOBILITES

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 26/01/2023, sur convocation du Président envoyée le 20/01/2023.

Présents : F. CHARTREUX, R. SILLAIRE, L. GUYOT, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, JL. STAROSSE, O. HEYOB, X. COLIN, JP. COUTEAU, J. BOCANEGRA, D. PICARD, E. PAYEUR, JL. CLAUDON

Excusés : A. HARMAND, E. POIRSON, R. ARNOULD, M. GUEGUEN

BU2023-03-MOBILITES (8.7) – PARTICIPATION AU DEFI « J'Y VAIS AUTREMENT ! » 2023

Face à l'impact du dérèglement climatique, il est désormais important d'agir auprès de nos concitoyens notamment en matière d'habitudes de déplacement. Pour inciter les habitants à tester et à privilégier les modes de déplacements plus durables, l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est et l'ADEME Grand Est nous proposent de participer à l'édition 2023 du défi « J'y vais autrement ! ».

L'objectif de ce défi est d'inciter au changement de comportements en matière de déplacement domicile-travail en privilégiant les modes alternatifs à la voiture individuelle utilisée par une seule personne (autosolisme). Sur une période de 4 semaines, **du 2 au 26 mai 2023**, les structures participantes (entreprises, collectivités, administrations, établissements de santé, commerces, établissements scolaires, ...) inciteront leurs salariés ou leurs élèves à utiliser ou tester les mobilités durables sur leur trajet quotidien. Un classement sera établi au niveau régional et pourra être établi au niveau du local.

Les collectivités et territoires participants contribuent financièrement à l'organisation du défi et à la mutualisation des moyens. Ils bénéficient ainsi d'un événement « clé en main », d'outils mutualisés, de la communication et des services du défi : site Internet, supports de communication, commande groupée d'objets de promotion, accompagnement, animation.

Cette opération s'inscrit dans la politique de TERRES TOULOISES en matière de développement durable et de mobilité et la contribution des territoires partenaires est fixée à :

- 1 000 € pour les communautés de communes/communes, Pays/ PETR, parc naturels régionaux et autres syndicats mixtes,
- 1 500 € pour les communautés d'agglomération,
- 2 000 € pour les communautés urbains et métropoles, départements.

Les conseils départementaux contribuent à leur niveau pour l'organisation du Défi dans les collèges, et la Région contribue à son niveau pour le Défi dans les lycées.

Les résultats du Défi Grand Est seront annoncés avant le 30 juin 2023. La ou les remises de prix auront lieu avant la fin de l'année scolaire.

Sur TERRES TOULOISES, en lien avec TERRES TOULOISES MOBILITE et le réseau COLIBRI, la collectivité souhaite promouvoir ce défi auprès des agents de l'EPCI, des 41 communes à travers les écoles élémentaires ainsi qu'auprès de l'association de chefs d'entreprises PAROLE D'ENTREPRISES.

Après cet exposé, le Bureau Communautaire est invité à :

- attribuer et verser la contribution au défi, « J'y vais autrement ! » pour le montant de 1 000 € à Vélo et Mobilités Actives Grand Est, structure porteuse de l'événement ;
- approuver et autoriser le Président à signer la convention de partenariat du défi « J'y vais autrement ! » avec Vélo et Mobilités Actives Grand Est ainsi que tous les documents liés à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mis en ligne le 27/01/2023 à 10h06

REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230126-BU2023_03-D